



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Licenciement abusif : à quelle indemnisation peut prétendre le salarié ?

Vérfié le 02 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

En cas de contentieux prud'homal, lorsque le juge reconnaît qu'un licenciement est injustifié, sans cause réelle et sérieuse, il attribue au salarié une indemnité à la charge de l'employeur. Le montant de l'indemnisation varie selon l'ancienneté du salarié et le nombre de salariés dans l'entreprise.

En cas de contentieux prud'homal, lorsque le juge reconnaît qu'un licenciement est injustifié, sans cause réelle et sérieuse, il peut proposer la réintégration du salarié dans l'entreprise, avec maintien de ses avantages acquis.

Si le salarié ou l'employeur refuse cette réintégration, le juge attribue au salarié une indemnité à la charge de l'employeur.

Son montant ne peut pas être inférieur à un montant minimum ni supérieur à un montant maximum.

Les montants minimaux et maximaux de l'indemnité prud'homale varient selon l'ancienneté du salarié et la taille de l'entreprise.

Entreprise de 11 salariés ou plus

Montants minimaux et maximaux de l'indemnité prud'homale (entreprise d'au moins 11 salariés)

Ancienneté dans l'entreprise (en années complètes)	Indemnité minimale (en mois de salaire brut)	Indemnité maximale (en mois de salaire brut)
0	Sans objet	1
1	1	2
2	3	3,5
3	3	4
4	3	5
5	3	6
6	3	7
7	3	8
8	3	8
9	3	9
10	3	10
11	3	10,5
12	3	11
13	3	11,5
14	3	12

<b>Ancienneté dans l'entreprise</b> <b>15</b> <b>(en années complètes)</b>	<b>Indemnité minimale</b> <b>3</b> <b>(en mois de salaire brut)</b>	<b>Indemnité maximale</b> <b>13</b> <b>(en mois de salaire brut)</b>
16	3	13,5
17	3	14
18	3	14,5
19	3	15
20	3	15,5
21	3	16
22	3	16,5
23	3	17
24	3	17,5
25	3	18
26	3	18,5
27	3	19
28	3	19,5
29	3	20
30 et au-delà	3	20

Entreprise de moins de 11 salariés

Montants minimaux et maximaux de l'indemnité prud'homale (entreprise de moins de 11 salariés)

<b>Ancienneté dans l'entreprise</b> <b>(en années complètes)</b>	<b>Indemnité minimale</b> <b>(en mois de salaire brut)</b>	<b>Indemnité maximale</b> <b>(en mois de salaire brut)</b>
0	Sans objet	1
1	0,5	2
2	0,5	3,5
3	1	4
4	1	5
5	1,5	6
6	1,5	7
7	2	8

Ancienneté dans l'entreprise (en années complètes)	Indemnité minimale (en mois de salaire brut)	Indemnité maximale (en mois de salaire brut)
9	2,5	9
10	2,5	10
11	3	10,5
12	3	11
13	3	11,5
14	3	12
15	3	13
16	3	13,5
17	3	14
18	3	14,5
19	3	15
20	3	15,5
21	3	16
22	3	16,5
23	3	17
24	3	17,5
25	3	18
26	3	18,5
27	3	19
28	3	19,5
29	3	20
30 et au-delà	3	20

Un simulateur indique les montants minimum et maximum des indemnités pour dommages et intérêts susceptibles d'être fixées par le juge prud'homal en cas de licenciement injustifié, sans cause réelle et sérieuse :

Calculer les indemnités pour licenciement abusif

Accéder au simulateur ↗

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/bareme-indemnite-prudhomales>)

Ces montants planchers et plafonds s'appliquent également :

- Lorsque la rupture du contrat de travail est prononcée par le juge aux torts de l'employeur.
- Ou lorsqu'elle fait suite à une demande du salarié de qualification de la rupture du contrat de travail ( [prise d'acte de la rupture du contrat de travail \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24409\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24409)).

Pour déterminer le montant de l'indemnité prud'homale, le juge peut éventuellement tenir compte de [l'indemnité de licenciement \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F987\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F987).

Cette indemnité prud'homale est cumulable, dans la limite des montants maximaux, avec les indemnités prud'homales attribuées lors d'un [licenciement pour motif économique \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2776\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2776):

- En cas de non-respect par l'employeur des procédures de consultation des [représentants du personnel \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N518\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N518) ou d'information de la Dreets
- En cas de non-respect de la [priorité de réembauche \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1647\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1647)
- En cas d'absence de mise en place d'un [comité social et économique \(CSE\) \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474) dans une entreprise assujettie à cette obligation

De manière dérogatoire, le montant de l'indemnité prud'homale ne peut pas être inférieur aux salaires des 6 derniers mois lorsque le juge constate que le licenciement est nul parce qu'il est intervenu :

- En violation d'une [liberté fondamentale: titreContent](#)
- En lien avec des faits de [harcèlement moral \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2354\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2354) ou [sexuel \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1043\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1043)
- En application d'une [mesure discriminatoire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1642\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1642) ou à la suite d'une action en justice engagée par le salarié sur la base des dispositions réprimant les discriminations
- À la suite d'une action en justice engagée par le salarié sur la base des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes
- À la suite de la dénonciation d'un crime ou d'un délit
- En violation des dispositions relatives aux [salariés protégés \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N518\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N518)
- En violation des dispositions relatives à la protection des [salariées enceintes \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2873\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2873), à la protection des salarié(e)s durant les congés liés à la [naissance \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2265\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2265) ou [l'adoption \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2268\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2268) d'un enfant et à la protection des salariés victimes d'un [accident de travail ou d'une maladie professionnelle \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N526\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N526)

Aucune disposition ne prévoit de montant maximum.

L'indemnité prud'homale est attribuée en plus du salaire dû par l'employeur pour la période comprise entre la [rupture de son contrat \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10033\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10033) et l'annulation de son licenciement.

#### Textes de loi et références

- Code du travail : articles L1235-1 à L1235-6 ↗ (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006189445/>)

#### Services en ligne et formulaires

- Calculer les indemnités pour licenciement abusif (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49067>)  
Simulateur

#### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

## Nous connaître

- [À propos](#)
- [Aide](#)
- [Contact](#)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](#)
- [gouvernement.fr](#)
- [data.gouv.fr](#)

## Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0